



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 31 août 2023

### Sécheresse en Loir-et-Cher : 2 zones en alerte, 5 zones en alerte renforcée et 3 zones en crise

les débits des cours d'eau en Loir-et-Cher sont constatés à la baisse pour 6 d'entre eux, 6 sont stables, et 3 en légère hausse. Les nappes d'eaux souterraines présentent des taux de remplissage globalement assez faibles.

Des pluies de faible intensité sont attendues dans les 15 prochains jours.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral :

- en **alerte (DSA)** pour les bassins **de la Braye et des affluents de la Loire amont**.
- en **alerte renforcée (DAR)** pour les bassins **de la Brenne, de la Cisse amont, des affluents de la Loire aval, de la Masse et de la Sauldre**.
- en **crise (DCR)** pour les bassins **du Cosson, du Cher et du Fouzon**.

En nappe souterraine de la Beauce blésoise, le seuil d'alerte reste franchi, ce qui entraîne des restrictions agricoles sur ce secteur : **interdiction** des prélèvements pour l'irrigation du **vendredi au dimanche**, de 12 heures à 19 heures, excepté pour les cultures maraîchères. À ce jour, il n'y a pas de restriction agricole en Beauce centrale.

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Comprendre-les-mesures-de-limitation-par-usage/Secheresse-dans-le-Loir-et-Cher-comprendre-les-restrictions-par-usage>

Le Gouvernement a mis en place une nouvelle plateforme **VigiEau** qui permet de s'informer sur les restrictions sécheresse en cours localement en saisissant une adresse postale, à partir du lien suivant : <https://vigieau.gouv.fr/>.

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 23 mars dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

#### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41